



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article R121-19 du code de l'environnement

Projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Occitanie

1. Objet de la concertation préalable du public

La société RTE, Réseau de transport d'électricité, dont le siège est situé Immeuble Window - 7C Place du Dôme - à Paris La Défense (92800), a en charge la révision du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Occitanie.

Cette révision fait l'objet d'une concertation préalable à l'initiative de RTE en application du 3°) de l'article L. 121-15-1 et de l'article L. 121-17 I du code de l'environnement, sans recourir aux modalités de concertation sous l'égide d'un garant prévues par l'article L. 121-16-1 du même code.

2. Durée de la concertation préalable du public

Du 8 avril au 20 mai 2021

3. Modalités de la concertation préalable du public

Le projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Occitanie et un document présentant un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement seront disponibles, du 1^{er} avril au 20 mai 2021, sur le site internet : www.raccordement-enr-occitanie.fr

Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions :

- par voie électronique directement sur le site internet visé ci-dessus
- par voie postale à l'adresse suivante :
Concertation S3REnR Occitanie
RTE – Service concertation environnement tiers
82, chemin des Courses
BP 13731
31037 TOULOUSE CEDEX 1
en vue de leur publication sur le site internet visé ci-dessus.

Des rencontres numériques à destination du public seront organisées à distance :

- **Le 8 avril 2021** à 18 h : réunion d'ouverture de la concertation
- **Le 20 mai 2021** à 18 h : réunion de clôture de la concertation

Les modalités de connexion à ces rencontres seront disponibles sur le site internet visé ci-dessus.